

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2006

Le dix novembre deux mille six, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes EMIN, LAURENT, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN ;
Messieurs BARALDI, BERENGER, FUGIER, GUILLON, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Madame LEQUIEN donne procuration à Madame Myriam MARRANT
Monsieur PERRET Christian donne procuration à Monsieur GUILLON Jean Michel
Madame RONDELET Isabelle
Monsieur BARNIER Alain

Secrétaire de séance : Madame PEYLIN Ghislaine

Monsieur le Maire déplore fortement l'incendie qui a détruit le centre social de Rives et le cambriolage à la maison du Département à Coublevie.

Il annonce qu'un nouveau journal « Casalibus » couvrant le territoire Chartreuse, Bièvre, Voironnais paraîtra dès fin novembre.

87/2006

PARTICIPATION DENEIGEMENT HIVER 2006 / 2007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées goudronnées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il rappelle que seront uniquement déneigées les voies privées des lotissements dont l'ensemble des propriétaires s'engage, individuellement ou par le biais d'une association syndicale, à signer la convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Suite à la réunion de la commission des finances, il est proposé de maintenir le montant cette participation à 16 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 15 voix pour et 1 contre, décide de maintenir la participation pour le déneigement des voies privées des lotissements à 16 € par an et par habitation.

88/2006

PLACEMENT DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE

Monsieur TROUILLOUD Roger Adjoint aux finances expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie, utilisée pour les prochains investissements, en particulier pour les travaux différés : aménagement du centre Bourg et gymnase. Une partie de cette avance de trésorerie a été placée sur des comptes à terme. Un de ces placements arrive à échéance le 19/11/2006 pour un montant de 700 000€.

Il propose au Conseil municipal

- de clore ce compte à terme au 19 novembre 2006 de 700 000€
- d'ouvrir deux nouveaux comptes à terme à partir du 20 novembre 2006 et de placer la somme de 900 000€ de la façon suivante :
 - la somme de 300 000€ pour 9 mois
 - la somme de 600 000€ pour 12 mois.

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS N°4 APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L et R 123.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le Plan d'Occupation des Sols initial en date du 28 janvier 1976,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 29 juin 1993,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols en date du 26 juin 1995,

Vu la délibération du 5 février 1999 approuvant la modification N°2 du Plan d'Occupation des Sols,

Vu la délibération du 16 janvier 2004 approuvant la modification N°3 du Plan d'Occupation des Sols,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2005 prescrivant la modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006 décidant d'apporter trois nouveaux points de modification au Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté du Maire du 4 août 2006 prescrivant l'enquête publique,

Vu les observations émises lors de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Entendu l'exposé du Maire selon lequel l'avis du Commissaire-Enquêteur est favorable et qu'a été prise, en séance de travail du Conseil Municipal en octobre la décision de maintenir en l'état le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le dossier de modification du POS N°4 tel qu'il a été présenté à l'enquête publique ;

Précise que :

la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-34, R123.10 et R123.14 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivants : Le Dauphiné Libéré et Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné,

le dossier de modification approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Etienne de Crossey aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Isère,

la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-dessus ;

Charge le Maire de diligenter les mesures ci-dessus.

CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat de maintenance de l'ascenseur du bâtiment Mairie/Associations de la société AMONTER et rappelle la nécessité d'un tel contrat.

Il précise que les prestations de ce contrat sont conformes au décret N° 2004-964 du 09 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Le prix annuel du présent contrat s'élève à 2 562,08 € Hors Taxe.

Délai d'intervention : personne bloquée 60 minutes dès réception de l'appel et ceci 24h/24 et 7j/7

Dépannage 4 heures ouvrées 7j/7.

Ce contrat comprend la réparation et le remplacement des pièces importantes autres que les pièces prévues à l'article 1 des conditions générales.

Une visite de contrôle sera effectuée au moins toutes les six semaines, avec rédaction d'une fiche de rapport classée dans le cahier de suivi d'entretien de l'appareil.

La durée du contrat est d'une année à compter de sa date de signature.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat.

91/2006

VIREMENT DE CREDITS N°6

Il convient de rajouter au compte 6457 (subvention aux associations) 55 € au montant de la subvention allouée à l'association du personnel de la Communauté de Communes du Pays Voironnais, en raison de l'adhésion d'un employé supplémentaire.

Cette dépense supplémentaire est financée par le compte 22 (dépenses imprévues) de la section de fonctionnement.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

92/2006

VIREMENT DE CREDIT N°7

Il convient de rajouter 500 € au crédit ouvert au compte 2188 (autres investissements) pour l'achat de numéros et de plaques de rue.

Les crédits alloués pour l'exercice 2006 se montreront insuffisants pour tenir jusqu'en mars 2007, cette somme sera prélevé au compte 021 (dépenses imprévues).

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

COMMISSIONS

Finances et Sports

Monsieur Trouilloud fait part d'un courrier qu'à fait parvenir le Sou des Ecoles concernant une demande d'aide financière pour la sonorisation du marché de Noël. Jusqu'à présent la société chargée de sonoriser le marché de Noël le faisait gratuitement, cette année ce n'est plus le cas et l'association n'est pas en mesure de régler la facture. Monsieur le Maire fait remarquer que le Sou des Ecoles reverse aux écoles les bénéfices faits lors des manifestations, or si les bénéfices sont moindres, la somme reversée l'est aussi. Le Conseil accepte la prise en charge de la somme de 724,17 € TTC pour la sonorisation du marché de Noël.

Monsieur le Maire signale qu'il a signé la vente de l'ancien local de la catéchèse.

Il est rappelé la date du tournoi gentlemen du tennis de table : le 17 novembre 2006.

Urbanisme

Monsieur le Maire signale que le point a été fait avec l'avocat pour la requête au Tribunal Administratif du comité rue du tram.

Une offre a été faite pour l'acquisition du bâtiment abritant le commerce Vival.

Scolaire

Suite au départ de la directrice de l'école élémentaire, également institutrice d'une classe de CM2, le poste de direction a été pourvu, il s'agit de Madame Camillieri, institutrice à l'école. C'est Monsieur Vitoux qui assure actuellement le remplacement dans la classe de CM2.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a envoyé un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui faire part de son incompréhension face à la mutation de la directrice en cours d'année scolaire. Aucune réponse n'est parvenue en mairie à ce jour.

Travaux

Le sens interdit à la Balme qui avait été arraché plusieurs fois a été remis et bétonné.

Une étanchéité doit être faite rapidement sur le distributeur de billet.

La fermeture du terrain d'entraînement de foot est terminée.

L'aménagement du nouveau local paroissial est en cours.

Monsieur Baraldi fait part d'un prochain rendez-vous avec la DDE pour traiter le dossier de la rue des Sources.

Les travaux de remise en état de la rue de la Mairie qui devaient se faire le 7 et 8 novembre sont reportés à la semaine suivante

Vie du village

En l'absence de Madame Lequien, Monsieur le Maire demande à Madame Marrant qui était présente lors de la dernière assemblée générale de la Maison Pour Tous (M.P.T.) d'en faire le compte rendu. Suite à un constat de carence de bureau dans la configuration M.P.T. incluant le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), le retrait du CLSH de la M.P.T. a été voté.

Monsieur le Maire rappelle que trois solutions sont à envisager pour le CLSH : 1) une association se crée et reprend le CLSH, 2) la commune reprend le CLSH, 3) le CLSH disparaît. Il précise que ce n'est pas la commune qui a voulu cette situation et si les parents ne se mobilisent pas pour créer une association, les solutions 2 et 3 seront étudiées par la municipalité, la troisième n'étant absolument pas exclue. Dans l'état actuel, le conseil ne pouvait pas se prononcer. Quelques parents du CLSH ont contacté madame Lequien dans le cadre d'une nouvelle association mais on ne sait pas à ce jour, si ces personnes se sont manifestées pour former un bureau ou pour apporter de l'aide à un bureau.

Pluralis a présenté un premier projet pour la construction de logement sociaux. Le 13 novembre, l'OPAC et la SDH présenteront un projet commun.

Monsieur le Maire rapporte qu'il a rencontré des personnes du collectif rue du tram. Ces personnes souhaitent que l'on relance le dossier de la déviation sous l'église. Un courrier sera fait au Conseil général bien que Monsieur le Maire doute que le Département ait les fonds pour financer ce projet.

Le concert de Noël aura lieu le 9 décembre.

Il est rappelé que les élus recevront les stéphanois le 9 décembre de 9 h 30 à 12 h en Mairie pour répondre aux diverses questions qu'ils peuvent se poser.

Madame Ribellino Stéphanie est en poste à la bibliothèque.

Parc de Chartreuse

Le projet de nouvelle charte du parc de chartreuse sera soumis au vote du Conseil municipal de décembre.

Monsieur le Maire clôt la séance à 11 h 20. Prochaine réunion le 1^{er} décembre 2006.